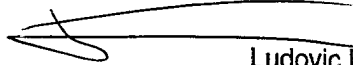


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

  
Ludovic LIONS

N° CP 49183-07  
Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE AU CENTRE SOCIO CULTUREL BEL AIR CONCERNANT LES ACTIONS COLLECTIVES D'EDUCATION A LA PARENTALITE EN SALLE D'ATTENTE PMI A MULHOUSE**

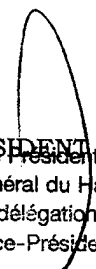
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-4<sup>e</sup>/02 du 18 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue pour l'année 2007, au Centre Socio Culturel Bel Air, une subvention d'un montant de 1 525 € pour participation aux animateurs en salle d'attente
- Approuve la convention jointe au rapport
- Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer avec le centre socio culturel Bel Air, la convention jointe au rapport, relative à des animations en salle d'attente de Protection Maternelle et Infantile.
- Autorise le versement de cette participation
- Cette somme sera prélevée sur G O22, nature 6574, Chapitre 65, Fonction 41, Enveloppe 61486.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

  
LE PRESIDENT  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH